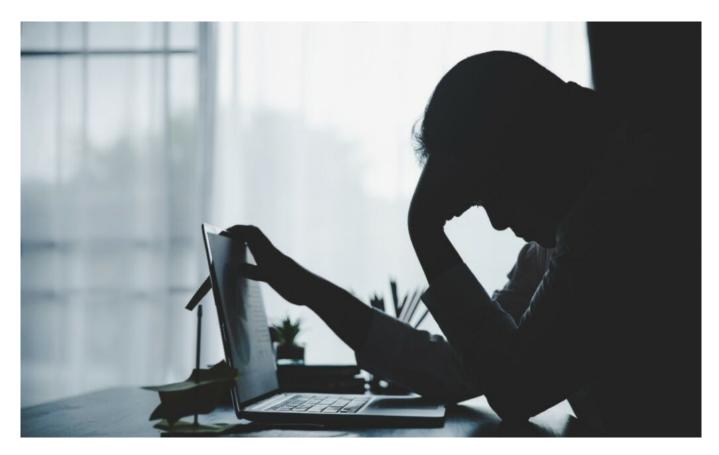


Près de 700 chefs d'entreprise vauclusiens ont perdu leur emploi en 2023



Comme chaque année désormais, l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs <u>Altares/GSC</u> publie ses chiffres sur le nombre de chefs d'entreprises ayant perdu leur emploi en région en 2023. Il apparaît ainsi que le Vaucluse enregistre une importante augmentation avec +33,1% d'entrepreneurs ayant perdu leur activité en un an. Ils sont ainsi 671 patrons à l'avoir perdu contre 504 en 2022, 350 en

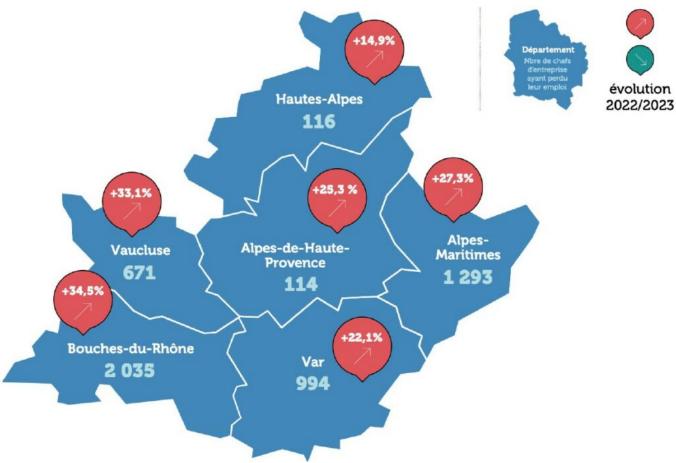
Augmentation dans toute la région

2021, 394 en 2020 et 499 en 2019.

L'ensemble de la Région Sud connait aussi une augmentation du nombre d'entrepreneurs en situation de 'chômage'. Le département des Bouches-du-Rhône est le plus impacté avec 2 035 dirigeants ayant perdu leur emploi (+34,5%). Dans les Alpes-Maritimes, 1 293 entrepreneurs sont concernés par la perte d'activité (+27,3%). Ils sont 994 à avoir connu cette situation dans le Var, soit une hausse de 22,1%. Les Alpes-de-Haute-Provence comptabilisent 114 (+25,3%) chefs d'entreprise ayant perdu leur activité professionnelle. Enfin, les Hautes-Alpes enregistrent le plus faible taux d'augmentation des pertes



d'activité avec +14,9%, soit 116 dirigeants. Sur l'ensemble du territoire régional c'est au total 5 223 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en Région Sud l'an dernier (+29,3% sur un an).



© Altares/GSC

Chez nos voisins du Gard et de l'Hérault, on dénombre respectivement 597 et 1 119 pertes d'emplois chez les chefs d'entreprise soit des hausses de +34,2% et +34,5%. L'augmentation est encore plus importante dans la Drôme (444 pertes, +46,5%) et dans l'Ardèche (199 pertes, +35,4%).

Au total, selon Altares/GSC, 51 555 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en France en 2023. Une accélération de +33,3% qui marque un retour des niveaux d'avant-crise.

« Des chiffres alarmants, mais pas surprenants. »

Anthony Streicher, président de l'association GSC

« Les chiffres de 2023 sont très alarmants, mais malheureusement peu surprenants, explique Anthony Streicher, président de l'association GSC. Hausse des taux d'intérêt, surendettement des entreprises, fin



Ecrit par le 19 décembre 2025

des aides Covid et du moratoire de l'Urssaf... de nombreux indicateurs laissaient craindre une accélération des liquidations judiciaires en France avec des pertes d'emploi importantes à la clé. En 2023, chaque jour, ce sont plus de 14 chefs d'entreprise qui se sont retrouvés au chômage en Région Sud ! Depuis deux ans, je ne cesse d'alerter sur cette réalité et sur la nécessité d'informer les chefs d'entreprise sur les solutions perte d'emploi à leur disposition. L'inaction ne doit plus être une option. »

Les patrons de TPE en première lignes

« L'âge moyen des entrepreneurs qui ont connu une perte d'emploi en Région Sud est de 47,5 ans, constate l'étude La perte d'activité touche une population mature pour laquelle le rebond professionnel sera plus difficile. Près de 8 entrepreneurs sur 10 ayant perdu leur emploi en 2023 dirigeaient une structure de moins de 3 salariés. Ces chiffres confirment la plus grande vulnérabilité des entrepreneurs à la tête de petites structures. »

Hécatombe dans le commerce, la restauration et le BTP ?

Près de la moitié des pertes d'emploi se concentrent dans les secteurs de la construction et du commerce. Les chefs d'entreprise exerçant des métiers dans la construction connaissent de grandes difficultés : 1 265 hommes et femmes concernés soit une augmentation de +26,1%. Les activités du bâtiment enregistrent la pire tendance (1 138 chefs d'entreprise ; +36,8%).

L'inflation a durement affecté le commerce avec 1 168 dirigeants en situation de 'chômage' en Région Sud. Les activités de détail sont plus fortement affectées avec plus des deux tiers des entrepreneurs ayant perdu leur emploi dans ce secteur.







Ecrit par le 19 décembre 2025

Le secteur de la construction est un des domaines les plus touchés par la perte d'activité des chefs d'entreprise. © Echo du mardi

Dans le secteur de l'hébergement, restauration et débit de boissons, 860 femmes et hommes se sont retrouvés sans activité en 2023 (+51,9%). Les activités de restauration représentent plus de 8 chefs d'entreprise sur 10 impactés du secteur.

Le secteur agricole en Région Sud présente une plus faible hausse des pertes d'emploi des entrepreneurs (+16,7%). Dans le détail, les activités liées à la chasse, la pêche et la forêt enregistrent un recul de -37,5% ainsi que l'élevage (-38,5%).

« L'année 2024 s'annonce tout aussi délicate. »

« Certains secteurs comme le bâtiment devraient voir leur activité repartir mais, l'année 2024 s'annonce tout aussi délicate et doit nous amener à nous interroger sur le devenir de ces hommes et ces femmes, précise Anthony Streicher. C'est désormais une nécessité, pour préserver l'économie, nous devons d'abord penser à protéger toutes celles et ceux qui créent nos richesses et nos emplois dans nos territoires. »

« En 2023, le ralentissement de l'économie s'est confirmé en France comme en Europe fragilisant davantage des entreprises parfois en peine à rembourser une dette devenue trop lourde, confirme Frédéric Barth, Directeur Général d'Altares. Le nombre de défaillances a augmenté de 36%, une tendance lourde mais pas surprenante après la parenthèse Covid. Les très petites entreprises sont les plus nombreuses. Ces TPE sont généralement des structures familiales participant depuis plusieurs années à animer l'économie locale. De santé financière parfois fragile, elles doivent faire face depuis plusieurs mois à une trésorerie qui se dégrade conduisant de plus en plus de dirigeants à devoir solliciter l'accompagnement du tribunal. La croissance est attendue faible pour 2024 et les défauts d'entreprises plus nombreux qu'en 2023. L'anticipation des risques restera déterminante. »

Emploi en Région Sud-Paca et Vaucluse, plus de 4 000 chefs d'entreprise sinistrés



Ecrit par le 19 décembre 2025



En 2022, 4 039 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle en région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs de l'association GSC et la société Altares. Ce chiffre, en hausse de 25,4 % par rapport à 2021, représente 817 femmes et hommes impactés de plus sur un an.

Après 3 années marquées par les crises, les difficultés multifactorielles (remboursement des dettes Covid-19 et PGE (Prêt garanti par l'Etat), hausse des taux, inflation, augmentation des prix de l'énergie, pénuries... viennent accentuer les fragilités des chefs d'entreprise, alors même que les assignations Urssaf (Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales) n'ont pas encore repris.

Les dirigeants de TPE sont les plus touchés

Un âge moyen de 48,1 ans en région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur qui interpelle sur le rebond professionnel des entrepreneurs. Les gérants de TPE (très petites entreprises) résistent plus difficilement aux aléas économiques. L'ensemble du territoire connaît une hausse du nombre d'entrepreneurs en situation de chômage.

Les dirigeants des Bouches-du-Rhône sont les plus impactés

Tous les départements de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistrent une hausse du nombre d'entrepreneurs en situation de perte d'emploi. Le département des Bouches-du-Rhône, avec 1 513 chefs d'entreprise impactés, représente à lui seul près d'un tiers des pertes d'emploi de la région.



Ecrit par le 19 décembre 2025



DR

La plus importante hausse se situe dans les Alpes-de-Haute-Provence

La plus forte hausse concerne le département des Alpes-de-Haute-Provence (102,2 %) soit 91 entrepreneurs ayant perdu leur activité professionnelle. Le département des Alpes-Maritimes compte 1 016 chefs d'entreprise impactés (+10,9 %). La situation se dégrade également pour les entrepreneurs du Var et du Vaucluse avec respectivement : 814 (+ 35,4 %) et 504 entrepreneurs concernés (+ 44 %). 101 chefs d'entreprise du département des Hautes-Alpes se sont également retrouvés en situation de chômage, soit une hausse de 29,5%.

Chaque jour 11 chefs d'entreprise perdent leur emploi

«Chaque jour, plus de 11 chefs d'entreprise perdent leur emploi en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur indique Anthony Streicher, Président de l'<u>association GSC</u> (Association des syndicats patronaux et protection des dirigeants). Les chiffres de 2022 nous alertent sur une réalité que nous connaissions déjà. Les entrepreneurs doivent faire face à un contexte économique particulièrement difficile dans lequel les fragilités se multiplient et s'alimentent. Les pénuries de main-d'œuvre et la majoration des coûts énergétiques compliquent les défis auxquels ils devaient faire face. Alors que les tensions sur la trésorerie se font déjà sentir, la reprise des procédures d'assignation de l'Urssaf en 2023 pourrait encore accélérer la remontée des défaillances déjà observée en 2022.»

Le seniors sont les plus impactés

Les aléas économiques exposent les chefs d'entreprise senior à la tête de TPE, l'âge moyen des chefs



d'entreprise impactés région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 48,1 ans. Dans le département des Alpes-Maritimes l'âge moyen atteint 49,4 ans. La question du rebond professionnel reste centrale pour cette population mature.



DR

Sécuriser son parcours professionnel de patron

«Ces signaux qui laissent présager un retour aux niveaux d'avant crise dès 2023, doivent nous amener à réfléchir collectivement à l'avenir que nous souhaitons proposer à ces femmes et ces hommes. Près de 2 entrepreneurs sur 3 n'ont pas anticipé une éventuelle perte d'emploi. Chacun doit être libre de sécuriser ou non son parcours professionnel mais ayons conscience qu'il s'agit collectivement de la capacité de reprise de la France,» poursuit Anthony Streicher.

Les petits entrepreneurs sont les plus touchés

Les entrepreneurs à la tête de structures de moins de 3 salariés représentent près de 8 pertes d'emploi sur 10 dans la région en 2022. La masse salariale représente un coût important pour ces entreprises, auxquelles s'ajoutent les difficultés économiques conjoncturelles (remboursement des PGE, inflation, hausse des taux, facture énergétique...

Les business BtoC particulièrement exposés

Les entrepreneurs de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur exerçant une activité dans le BtoC particulièrement exposés. Malgré des carnets de commandes remplis, les entrepreneurs de la construction sont pénalisés par les difficultés d'approvisionnement, les coûts des matières premières et la



pénurie de main d'œuvre.

Changement de comportement des consommateurs

Ainsi, 1 003 chefs d'entreprise du secteur se sont retrouvés en situation de chômage en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le changement de comportement des consommateurs, dans un contexte inflationniste, a des conséquences particulièrement fortes sur les femmes et hommes exerçant des activités en lien direct avec les consommateurs.



DR

Le commerce très fragilisé

Le secteur du commerce est le plus impacté avec 961 entrepreneurs de région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur en situation de chômage en 2022 dont 551 exerçant dans le domaine du commerce de détail. Le secteur de l'hébergement, restauration et débits de boissons concentre quant à lui 566 des pertes d'emploi du territoire. Parmi elles, 479 concernent la restauration. Donnée issue de la double enquête menée par l'IFOP (Institut français d'opinion publique) pour l'association GSC de juillet 2019.

Ce qu'il faut retenir

4 039 chefs d'entreprise sont au chômage en 2022, ce qui équivaut à une hausse de 25,4 % – soit 817 femmes et hommes impactés de plus depuis 2021 – et laisse présager d'un retour, voire un dépassement des niveaux d'avant crise dès 2023. Un phénomène qui s'explique par 3 années marquées par les crises, auxquelles s'ajoutent le remboursement des dettes Covid-19 et PGE, hausse des taux, inflation,





augmentation des prix de l'énergie, pénuries etc.

Tous les départements de la région sont touchés, et notamment dans le département des Bouches du Rhône qui enregistre 1 513 chefs d'entreprise en situation de « chômage ».

Les aléas économiques exposent les chefs d'entreprise « senior » à la tête de TPE : l'âge moyen des chefs d'entreprise impactés en Provence Alpes Côtes d'Azur est de 48,1 ans.

Les gérants de TPE font également partie des publics les plus vulnérables avec près de 8 entrepreneurs/10 ayant perdu leur emploi en un an.

Les secteurs du B2C (business to consumer) principalement touchés : la construction, le commerce ainsi que l'hébergement, la restauration et les débits de boisson sont en première ligne des liquidations judiciaires en 2022.



DR

MH

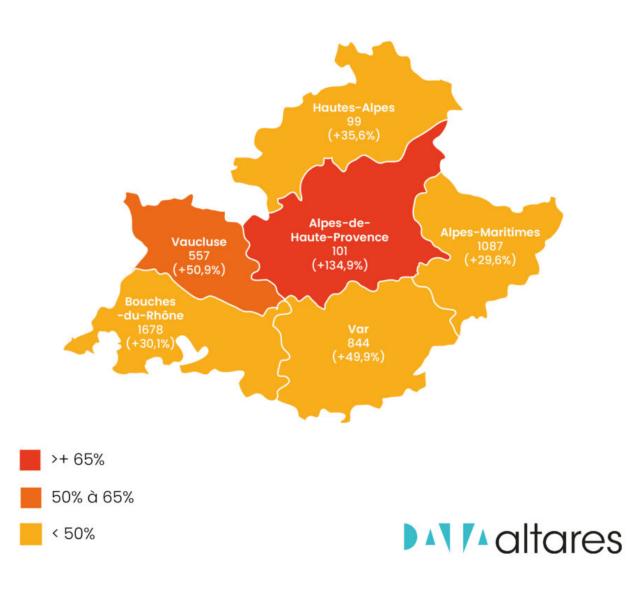


Les défaillances d'entreprises au plus haut en Vaucluse depuis 2018



Évolution des défaillances d'entreprises en 2022 / 2021

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Selon la dernière étude <u>d'Altares</u>, le nombre de défaillances d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté de 37,4% en 2022. Si cette hausse est très inférieure à la tendance nationale elle est cependant très marquée en Vaucluse qui retrouve un niveau de défaillances





jamais vu depuis 2018.

Avec 4 366 procédures ouvertes sur 2022, le nombre de cessations de paiement est en hausse de plus de 37% en Provence-Alpes-Côte d'Azur <u>par rapport à 2021</u>. Une tendance cependant très inférieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national où la hausse est historique, proche de +50 %. Le niveau des défauts est ainsi encore nettement inférieur (-16 %) à celui de 2019, année de référence avant-Covid, où plus de 5 200 cessations de paiement avaient été enregistrées. En Paca, on dénombre ainsi 860 défauts de moins qu'en 2019.

À ces défaillances s'ajoutent 127 ouvertures de procédures de sauvegarde, un dispositif de prévention accessible aux seules entreprises qui ne sont pas encore en cessation de paiement, afin de favoriser leur réorganisation. En PACA, elles constituent 3% de l'ensemble des procédures. À noter, la région est sur le podium des territoires où l'on recourt le plus aux sauvegardes, derrière l'Île-de-France (149) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (155).

Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône en bouclier

Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône concentrent traditionnellement les deux tiers des défaillances et pèsent donc sur la tendance régionale. Or les deux départements contiennent la hausse à +30%. Les Bouches-du-Rhône enregistrent 1 678 cessations de paiement et les Alpes-Maritimes 1 087. Dans le même temps, l'augmentation des défauts oscille autour de 50% dans le Var (844 ; +49,9%) et le Vaucluse (557; +50,9%), au plus haut depuis 2018 (voir tableau ci-dessous ainsi que la carte en illustration principale de l'article).

Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ne comptent qu'une centaine de procédures mais la tendance est aussi à la hausse. +36% en Hautes-Alpes et +135% dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Nombre d'ouvertures de RJ ou LJ directes par département sur 10 ans

Départements	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE(4)	145	140	168	153	134	123	113	54	43	101	134,9%
HAUTES-ALPES(5)	154	129	133	145	128	m	108	80	73	99	35,6%
ALPES-MARITIMES(6)	1571	1604	1669	1 472	1538	1 301	1 410	1 023	839	1 087	29,6%
BOUCHES-DU- RHONE(13)	2456	2414	2284	2273	2393	1869	2007	1270	1290	1678	30,1%
VAR(83)	1300	1296	1 473	1 225	1190	1140	1 082	611	563	844	49,9%
VAUCLUSE(84)	665	704	654	553	574	603	503	368	369	557	50,9%
TOTAL REGION	6 291	6 287	6 381	5 821	5 957	5 147	5 223	3 406	3 177	4 366	37,4%

© Altares

Entre inflation et crise énergétique : « les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences ».



Ecrit par le 19 décembre 2025

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en cumul sur 3 ans depuis 2020, moins de 11 300 entreprises ont fait défaut contre plus de 16 800 durant les trois années précédentes, précise Thierry Millon, directeur des études Altares. 5 500 défaillances, soit plus d'une année de défaillances, ont ainsi été 'épargnées' grâce notamment aux dispositifs d'aides publiques déployés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine. Pourtant, si le risque a été anesthésié, évitant la déferlante tant redoutée des faillites, les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences. Entre inflation et crise énergétique, le climat se complique encore et les fonds propres sont mis à contribution. Or, l'Observatoire du Financement des Entreprises notait dans son rapport de mai 2021 sur les fonds propres des TPE et PME que si l'essentiel de ces entreprises a affronté la crise avec des situations en fonds propres renforcées avant la Covid, une partie disposait, en revanche, de structures financières très dégradées (un tiers des TPE) ou était insuffisamment capitalisée (20% des PME analysées). De son côté, la Commission européenne alerte sur le poids excessif de la dette des entreprises non financières de l'Union qui représentait 111% du PIB des 27 à fin 2020, soit 14 900 milliards d'euros). Or, le manque de fonds propres handicapant pour investir et se financer est un signal prépondérant du risque de défaillance. »

Les PME à la peine

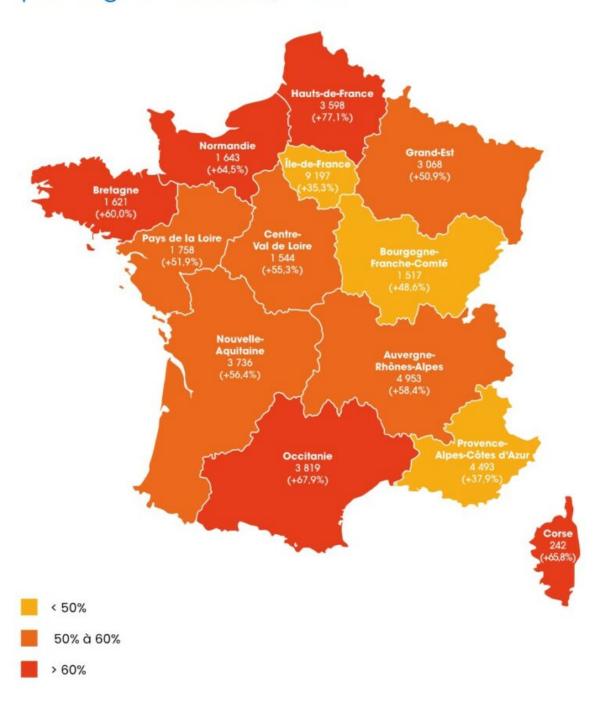
« Si le retour aux normes d'avant-Covid s'amorce depuis un an, l'augmentation des défaillances s'accélère pour les très jeunes entreprises et les PME » constate <u>la base de données internationales</u> Altares.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les TPE concentrent l'essentiel des défaillances (94%) et donnent donc le ton pour les indicateurs régionaux. 4106 entreprises de moins de 10 salariés ont défailli en 2022, un nombre en augmentation de 36,5% sur l'année, mais encore inférieur de plus de 880 par rapport à 2019. Plus de 630 TPE sont de création récente (moins de 3 ans). Or ces jeunes entreprises sont très vulnérables : leur nombre s'envole de 75 % sur un an.

Pour les PME la tendance accélère fortement, en particulier pour celles de moins de 50 salariés. 249 d'entre-elles ont fait défaut, c'est 61% de plus sur un an. Il faut remonter à 2016 pour trouver un nombre comparable (247). Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés bondit et passe de 8400 en 2021 à 12600 en 2022.



Carte d'évolution des défaillances par région en 2021 / 2022







© Altares

2023, une année de transition à bien négocier

« Il y a un an, nous rejetions l'hypothèse d'une explosion des défaillances en 2022, en anticipant malgré tout une hausse sensible des défauts, poursuit Thierry Millon. Si le cataclysme n'a pas eu lieu, le rythme est plus soutenu qu'envisagé, faisant craindre un retour aux valeurs d'avant crise plus tôt que prévu. 2019 s'était achevé sur 52 000 défaillances, 2023 pourrait dépasser ce seuil et nous ramener aux valeurs de 2017 au-delà de 55 000. La Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait alors dépasser 5 200 défauts. Un nombre certes important mais plutôt raisonnable au regard du contexte très difficile que nous traversons. Pour certaines TPE et PME, les chances de survie sont compromises. Pour certaines, la fragilité de leur structure financière est en cause. Pour d'autres c'est paradoxalement leur incapacité à honorer des carnets de commandes pourtant bien remplis qui pourrait les amener au défaut. En cause, les difficultés d'approvisionnement, l'explosion des coûts des matériaux et les problèmes de recrutement. Dans tous les cas, les prêteurs seront plus exigeants et se concentreront sur les sociétés dont les bilans seront les plus solides. Les contraintes financières (remboursement des dettes Covid et notamment PGE ; inflation ; hausse des taux ; facture énergétique, etc.) sont malheureusement vouées à peser toujours plus lourd. Alors que les tensions sur les trésoreries des entreprises se font déjà ressentir, le financement de l'exploitation et donc du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) aura à n'en pas douter l'attention des directions financières des TPE PME comme des ETI. »

L.G.

Délais de paiement des entreprises françaises en 2021



Ecrit par le 19 décembre 2025



En 2021, les délais de paiement s'améliorent mais ne renouent pas encore avec les niveaux d'avant crise. <u>Une nouvelle étude</u> d'<u>Altares</u> présente une analyse complète des retards de paiement selon la taille, le secteur d'activité et les territoires des entreprises. Avec 12,5 jours de retard en moyenne, les délais de paiement s'améliorent mais ne renouent pas encore avec les niveaux d'avant crise.

Après une flambée des retards de paiement à l'été 2020, la situation s'améliore progressivement à l'issue de 2021, sans que l'on ait encore retrouvé des comportements comparables à l'avant crise sanitaire. Dans le détail, le secteur de la restauration et les grandes entreprises affichent aujourd'hui les délais les plus longs. Tandis qu'à l'échelle des territoires, les entreprises de Bretagne, Pays de la Loire et Bourgogne Franche-Comté forment le top 3 des « meilleurs payeurs.

« Le vaste <u>plan de soutien aux entreprises</u> de 230 milliards d'euros déployé pour faire face à la crise Covid a permis de maintenir les activités et les emplois, explique Thierry Millon, directeur des études Altares . Il a aussi soulagé les trésoreries des entreprises qui ont pu continuer à régler leurs factures à temps. Si le pic d'activité de l'été 2020 au lendemain du premier confinement a fait flamber les délais de paiement, la solidarité entre les entreprises et le travail du comité de crise – mis en place dès mars 2020 pour dénouer les cas les plus difficiles – ont contribué à un retour rapide à des comportements de



paiement plus vertueux. Un sentiment de soulagement prévalait donc à l'issue de 2021 après avoir surmonté une crise inédite, révélant au passage l'extraordinaire résilience de nos entreprises. Mais l'enthousiasme doit aujourd'hui laisser place à la sobriété et la prudence au regard de ce début d'année 2022 et du contexte de la guerre en Ukraine. Au drame humain qui se noue à nos portes s'ajoutent les conséquences économiques indirectes pesant sur les capacités de production, les chiffres d'affaires, les marges et donc les trésoreries et les délais de paiement. L'envolée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la confiance érodée des consommateurs pourraient aussi fragiliser la reprise des secteurs le plus durement fragilisés par la crise sanitaire comme la restauration et le commerce. Il est donc encore trop tôt pour savoir si dans ce contexte, les factures pourront être réglées à l'échéance des 60 jours de délais maximum. »

Les retards de paiement en Europe : l'impact de la crise sanitaire pas encore neutralisé mais la France rejoint les bons élèves européens

Après un bond des retards à l'été 2020 (14 jours) lorsque l'économie connaissait un très fort rebond post confinement, la situation des délais de paiement s'est améliorée tout au long de 2021 pour atteindre 12,5 jours de retard en moyenne. Si la France ne renoue pas encore avec ses niveaux d'avant crise sanitaire, elle se détache de nouveau très nettement de la moyenne européenne (13,6 jours).

Les retards de paiement par secteurs

Les délais s'améliorent dans tous les secteurs, à l'exception de la restauration durement touchée par la crise et les confinements successifs.

Les retards de paiement par régions

Au pic des difficultés à l'été 2020, les comportements de paiement d'une région à l'autre étaient très hétérogènes avec des retards moyens pouvant varier du simple au double. La Bretagne maintenait ainsi des délais de report de règlement aux alentours de 11 jours tandis que l'Île-de-France affichait un retard moyen de plus de 20 jours. En 2021, caractérisée par une dynamique générale d'amélioration, les comportements tendent à s'homogénéiser.

La Bretagne reste la « meilleure élève avec un retard moyen qui passe sous la barre des 10 jours. Elle est suivie des régions Pays de la Loire, Bourgogne Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, qui présentent toutes des seuils inférieurs à 11 jours. L'Île-de-France ferme la marche avec 17,5 jours de retard en moyenne, précédée de près par la Corse (16 jours). La région PACA (13 jours) et les Hauts-de-France (12,4 jours) restent également au-dessus de la moyenne nationale.



Les retards de paiements par taille d'entreprise

Des délais de plus en plus contrastés entre petites et grandes entreprises

A l'été 2020, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ont vu leurs délais de paiement s'emballer. Amorcée dès l'automne 2020, l'amélioration de ces délais s'est poursuivie en 2021, à des rythmes cependant variables. Sur l'année, les retards reculent dans les entreprises de moins de 200 salariés, se stabilisent pour celles de 200 à 999 salariés, mais augmentent chez les plus grandes. Dans ces conditions, les délais de paiement sont de plus en plus contrastés selon la taille des entreprises. On observe ainsi un écart de 5 jours de retard en 2021 entre les structures de moins de 50 salariés et celles de plus de 1000 salariés (vs. 4,4 en 2020).

Perte d'emploi : 350 chefs d'entreprises Vauclusiens concernés en 2021

Selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs mis en place par <u>Altares</u> et <u>l'association GSC</u>, 350 chefs d'entreprises Vauclusiens ont perdu leur emploi en 2021. Un chiffre en baisse par rapport à 2020 (-11,2%) où ce nombre s'élevait à 394 dans le département et qui confirme la décroissance déjà enregistrée en 2020 de -25%.

Au total sur la région Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ce sont 3 222 chefs d'entreprise qui ont perdu leur activité professionnelle, soit une diminution de 9% par rapport à l'année 2020. La majorité des départements de la région enregistre une diminution du nombre d'entrepreneurs en situation de perte d'emploi.

Le département des Bouches-du-Rhône (1 232 dirigeants) représente à lui seul un tiers des pertes d'emploi de la région malgré une baisse de 5,7%. Le Vaucluse est quant à lui pour l'année 2021 le troisième département ou le recul est le plus fort derrière les Alpes-Maritimes et le Var.

« Après un recul historique de 8% du PIB 2020, la croissance française signait en 2021 son meilleur chiffre (+7%) depuis plus de 50 ans. » se satisfait <u>Frédéric Barth</u>, directeur général d'Altares, premier réseau international d'informations BtoB.

Rester particulièrement prudent pour l'avenir

Pour <u>Anthony Streicher</u>, président de l'association GSC, les chiffres enregistrés sont les effets directs du soutien de l'Etat pour aider les entreprises à maintenir la tête hors de l'eau, un soutien qui a empêché 'raz-de-marée des faillites redouté'. Cependant, il rappelle à la prudence la plus totale.



Ecrit par le 19 décembre 2025

« Les chefs d'entreprise devront faire face à de nouvelles menaces, conséquences de la guerre en Ukraine et il convient d'être particulièrement prudent pour l'avenir. En 2021, ce sont près de 30 000 femmes et hommes chefs d'entreprise qui ont perdu leur emploi au niveau national et 3 222 en région Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Pour l'immense majorité d'entre eux, sans filet de sécurité. Si le chiffre d'affaires n'est pas au rendez-vous en 2022 pour certains chefs d'entreprise, le paiement des reports de cotisations sociales accordés pendant la crise du Covid-19 ou le début des remboursements des prêts PGE pourraient mener à des situations dramatiques. Notre devoir est de continuer à accompagner ces chefs d'entreprise et de les inviter à anticiper ces situations. »

Qui est concerné?

Les entrepreneurs des secteurs de la construction et du commerce représentent à eux seuls près de la moitié des pertes d'emploi de la région avec 935 pertes d'emploi en construction et 704 dans le commerce. Les acteurs de l'immobilier subissent eux une hausse de 76,1%, soit 162 dirigeants de la branche en situation de chômage en 2021 contre 92 en 2020.

L'évolution des pertes d'emplois des chefs d'entreprises de la région, par secteur, en 2021

Les chefs d'entreprise dans le domaine agricole apparaissent comme ceux ayant le moins bien résisté à la crise en région Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur. 55 professionnels ont perdu leur activité en 2021, enregistrant une hausse de 66,7% par rapport à 2020. Les éleveurs sont ceux qui connaissent la plus forte progression (+333,3%) et subissent la hausse des prix pour nourrir le bétail.

L'hébergement, la restauration, et les débits de boisson sont à l'opposé avec un net recul en 2021 de -34,2%. Cependant, cette baisse ne concerne pas l'ensemble du secteur : les professionnels de l'hébergement ont été davantage impactés en 2021, avec une perte d'emploi pour 32 dirigeants contre 26 en 2020 soit +23,1%.

En termes de profil, l'âge médian des chefs d'entreprise impactés en région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur est de 48,9 ans soit près d'1 an de plus qu'en 2020. Les entrepreneurs à la tête de petites structures de moins de 3 salariés, représentent quant à eux près de 8 pertes d'emploi sur 10 dans la région en 2021.

Alice Durand

Les défaillances d'entreprises repartent légèrement à la hausse en Vaucluse en 2021



Ecrit par le 19 décembre 2025



Alors que le niveau de défaillances des entreprises est en diminution de 6,5% en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Vaucluse affiche une légère hausse en 2021.

Avec 3 177 défaillances d'entreprises constatées par <u>la base de données internationale Altares</u> en 2021 en Paca, la région enregistre une diminution de 6,5%.

« On observe un ralentissement de la baisse des défauts dans la région : elle est 5 fois moins rapide qu'un an plus tôt (-35%), explique Altares. La baisse des défaillances en Provence-Alpes-Côte d'Azur est par ailleurs près de 2 fois moins forte que celle observée sur l'ensemble du territoire (-11,8%). En dépit de ce ralentissement, le niveau des défaillances reste faible grâce aux mesures d'aide déployées à partir du printemps 2020 pour soutenir les entreprises en difficulté restées en partie actives en 2021. Par ailleurs, face à la résurgence des variants du Covid-19, le calendrier d'allègement de ces aides a été adapté. Cet accompagnement de l'État et des territoires a permis de protéger les entreprises de la faillite et de voir le niveau de défaillances atteindre son plus bas niveau depuis 30 ans. »

Les TPE en première ligne

La plupart des défaillances régionales concernent des TPE (94%). Par ailleurs, en Provence-Alpes-Côte



Ecrit par le 19 décembre 2025

d'Azur, le bâtiment concentre plus d'une cessation de paiement sur cinq. Le secteur pèse donc sensiblement sur la tendance globale de l'économie régionale. En 2021, 703 entreprises du bâtiment ont été placées en redressement ou en liquidation judiciaire dans la région, c'est 5,5% de moins qu'en 2020. Le gros œuvre (-7,2%), tout comme le second œuvre (-5,8%), ont bien résisté. En revanche, l'immobilier est à la peine (+20,7%).

La tendance est également favorable pour le commerce de détail (-20,1%), notamment dans le prêt à porter (-33%) et le bricolage & l'équipement du foyer (-22%). En revanche, la situation reste très tendue pour la vente et réparation de véhicules automobiles (+36%). Chez les grossistes, la situation se fragilise dans l'alimentaire (+32%) et les matériaux de construction (+78%) mais dans des volumes relativement faibles.

Pour sa part, l'industrie manufacturière avait atteint un niveau de défaillances extrêmement bas en 2020 avec moins de 100 dépôts de bilan enregistrés. En 2021, le secteur dépasse ce seuil (109 défaillances) et la tendance repart à la hausse des défauts (+17,2 %). En revanche, dans l'agroalimentaire, la baisse s'accélère (-36,7%) pour atteindre 57 défauts annuels.

Dans les services aux entreprises (-7,6%), la baisse du niveau de défaillances est tirée notamment par les activités juridiques (-43%), de publicité (-21%) ou de nettoyage courant des bâtiments (-17%).

Pour les transports, les ouvertures de procédures collectives se stabilisent dans les transports routiers de marchandises. On note une amélioration sensible dans le fret interurbain (-12%) tandis que le fret de proximité passe au rouge (+3%). Les défaillances restent par ailleurs très peu nombreuses dans les autres activités de transport, notamment le transport de voyageurs.

Dans le même temps, la restauration a subi de nombreuses contraintes de fermetures administratives mais, grâce aux aides de l'État, le secteur a bien résisté. Ainsi, le nombre des défaillances recule encore fortement (-23%) porté par la restauration rapide (-33%) et la restauration traditionnelle (-18%). Il en va de même pour les débits de boisson (-42%).

Enfin, concernant les services à la personne, les défaillances peinent à se stabiliser pour les salons de coiffures mais reculent encore sensiblement pour les instituts de beauté. Dans les autres services à la personne, après avoir atteint un très bas niveau en 2020, les défaillances repartent à la hausse. C'est en particulier le cas des activités de pressing dont le nombre de défauts, bien que faible, a doublé en 2021.

Légère hausse dans le Vaucluse

Entre 2020 et 2021, le Vaucluse affiche une hausse des défaillances de +1,1% mais reste sous le seuil des 370 défaillances d'entreprises en 12 mois. Malgré tout, avec 369 défaillances constatées l'année 2021 affiche le deuxième meilleur bilan de ces 10 dernières années. Seul 2020 fait mieux (365 défaillances), mais l'on reste loin des pics de 2014 (704 défaillances) ou 2012 (677 défaillances) – voir tableau cidessous.

En Paca, seul le département des Bouches-du-Rhône est le théâtre d'une reprise des défaillances (+1,5%). A l'inverse, les autres départements de la région présentent un meilleur bilan : Var (-7,6%), Hautes-Alpes (-7,6%), Alpes-de-Haute-Provence (-17,3%) et Alpes-Maritimes (-17,8%). Nos voisins du Gard faisant encore mieux avec -23%.

Nombre d'ouvertures de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire directes par département sur 10 ans. © Altares



Forte dynamique de créations d'entreprises

« La fin de l'année 2021, marquée par l'arrivée brutale d'une nouvelle vaque épidémique, a conduit à l'adoption de nouvelles restrictions en ce début d'année 2022, précise Thierry Millon, directeur des études Altares. Une situation qui ravive un fort sentiment d'incertitude chez les entrepreneurs. Le Gouvernement a réagi rapidement et réactivé, ou renforcé, certains dispositifs mis en place dans les premiers mois de la crise sanitaire tels que l'élargissement des aides coûts fixes, la prolongation du fonds de solidarité, l'étalement du remboursement des PGE jusqu'à 10 ans (contre 6), le report à fin 2022 du remboursement prévu au printemps prochain ou bien encore l'activité partielle. Ce nouvel effort d'accompagnement devrait permettre de passer le cap de la vague Omicron et, par conséquent, limiter les dépôts de bilan dans les prochains mois. Mais le risque n'a pas pour autant disparu. Il est provisoirement neutralisé. Par ailleurs, la dynamique de créations d'entreprises est en ce moment très forte, proche d'un million. Dans ce contexte, le risque de défaillances de très petites entreprises reste élevé. La fin du "quoi qu'il en coûte", annoncée en août 2021, pourrait être véritablement actée cette année si le contexte sanitaire le permet. En parallèle, la vigueur de l'inflation pourrait amputer sévèrement le pouvoir d'achat et peser sur la consommation des ménages. Aussi, si rien à ce stade ne permet de redouter une explosion du nombre de procédures collectives, nous devons raisonnablement envisager une remontée des défauts à partir de 2022. »

394 chefs d'entreprises Vauclusiens ont perdu leur emploi en 2020

Selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs <u>Altares/GSC</u>, 394 chefs d'entreprises Vauclusiens ont perdu leur emploi en 2020. Un chiffre en recul par rapport à 2019 (-25%) où ce nombre s'élevait à 499 dans le département.

En tout, l'an dernier 3 540 chefs d'entreprise (contre 4 843 l'année précédente) ont perdu leur emploi en région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les départements des Alpes-Maritimes (1 034 dirigeants) et des Bouches-du-Rhône (1 307 dirigeants) représentent à eux seuls les trois quarts des pertes d'emploi de la région. Le département des Alpes-de-Haute-Provence connaît le plus fort recul avec 43 chefs d'entreprise qui ont perdu leur activité professionnelle en 2020 contre 122 en 2019 (-65,6%).

Comme en Vaucluse, la baisse des pertes d'emploi des dirigeants est également supérieure à 25% dans le Var (-40,5%) et les Hautes-Alpes (-25,2%). Seul le département des Alpes-Maritimes affiche une baisse inférieure au seuil des 20% (-18,9%).

Eviter les situations dramatiques



Ecrit par le 19 décembre 2025

« Malgré un recul historique, ils sont 3 540 femmes et hommes chefs d'entreprise à se retrouver sans activité en région Sud Paca, un niveau dramatiquement élevé, regrette Anthony Streicher, président de l'association GSC qui depuis 40 ans se donne pour mission d'informer et de sensibiliser les chefs d'entreprise, des risques de leur situation et plus particulièrement la perte d'emploi. Ces chiffres doivent nous inciter à la plus grande prudence car l'arrêt progressif des aides va provoquer un véritable raz-demarée. Notre devoir est de sauver et de protéger tous les entrepreneurs, qui créent de la richesse et des emplois dans nos territoires. J'ai demandé à ce que le plafond et les conditions d'accès à l'Allocation des travailleurs indépendants (ATI) soient temporairement modifiés jusqu'au 30 juin 2022. Mais, au-delà de la situation d'urgence, tous les dirigeants doivent avoir connaissance des filets de sécurité existants et des moyens de protéger leur famille, leurs revenus quand tout s'écroule. C'est notre responsabilité collective de les informer pour éviter des situations dramatiques. »

Ouels sont les secteurs concernés en Paca?

Les secteurs de la construction, du commerce et de l'hébergement, restauration et débits de boissons concentrent à eux trois près de deux tiers des pertes d'emploi de la région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur (voir graphique ci-dessous).

Le secteur de la construction représente à lui seul 892 des chefs d'entreprises impactés en PACA, très largement porté par l'activité bâtiment (800 dirigeants). Malgré une baisse de 25 %, 770 entrepreneurs œuvrant dans le secteur du commerce ont été placés en liquidation judiciaires.

Les aides de l'Etat envers les secteurs à l'arrêt pendant la crise, ont permis de contenir temporairement la perte d'emploi des dirigeants. Dans le domaine de l'hébergement, restauration et débit de boissons, 634 femmes et hommes se sont retrouvés au chômage en 2020. Le secteur de la restauration concentre à lui seul plus des trois-quarts des chefs d'entreprise impactés.

Les difficultés sont également présentes dans le domaine du service. 482 entrepreneurs de la région ont perdu leur emploi dans les services aux entreprises.

Moins de défaillances en 2019

Selon la base de données internationale Altares, le nombre de défaillances d'entreprises en Vaucluse a fortement chuté entre 2018 et 2019. Ainsi, on dénombre 501 redressements ou liquidations judiciaires en 2019 contre 601 l'année précédente, soit une baisse de -16,6%. Il s'agit de la plus forte de la région devant les Alpes-de-Haute- Provence (-8,2%), le Var (-5,4%)



et les Hautes-Alpes (-2,7%). Dans le même temps, les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes- Maritimes enregistrent des hausses respectives de +7,3% et +8% qui impactent la moyenne régionale (+1,3%) sur cette période. A l'échelle nationale, on comptabilise en 2019 un total de 51 031 défaillances, un chiffre en baisse de -4,7% sur un an.

Si le Vaucluse, le Var et les départements alpins retrouvent des valeurs d'avant la crise de 2008, le niveau des défaillances est quasi stable pour l'ensemble de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur. Cependant, les entreprises de plus de 50 salariés semblent plus en difficulté au niveau régional. La hausse des défaillances de ces entreprises bondit de 64,3%. Un taux très nettement supérieur à la tendance nationale de +13,8%.

On dénombre cette année 23 redressements ou liquidations judiciaires sur des structures de cette taille en Paca. Un niveau que la région n'avait plus connu depuis 2014. A noter cependant que les petites PME de 10 à 49 salariés résistent avec -4,5% d'enregistrement alors que les entreprises de moins de 10 salariés connaissent une légère hausse des redressements ou liquidations judiciaires de +1,4%. Côté secteur d'activités, l'industrie agroalimentaire (-39,8%), le commerce et la réparation de véhicule (-15,6%), les débits de boisson (-5%) et la restauration (-1%) sont ceux qui s'en sortent le mieux en région Provence-Alpes- Côte d'Azur en 2019. A l'inverse, le transport routier de marchandises (+28,6%), l'agriculture (+24,5%), les services aux entreprises (+6,3%), la construction (+5%) et l'industrie manufacturière (+1,9%) ont connu davantage de difficultés en 2019.

■ Des trésoreries toujours sur le fil

« Des créations d'entreprises records, une embellie sur le front de l'emploi, une croissance (un peu) meilleure qu'en zone euro, et aujourd'hui le recul des défaillances d'entreprises! Autant d'indicateurs qui démontrent la capacité de résistance, et même de résilience, de nos entreprises, constate Thierry Millon directeur des études chez Altares. Les tensions sociales ont vraisemblablement paralysé la consommation des ménages, les tensions internationales ont assurément freiné nos échanges commerciaux et, pourtant, l'économie a résisté dans ce contexte morose. La question est probablement désormais de savoir si 2020 tiendra encore. Tenir, en effet, est la seule option proposée à toutes ces très petites entreprises dont l'absence de cessation de paiement -et donc de défaillance en 2019- masque en réalité des trésoreries toujours sur le fil. La survie de nombre d'entre elles passe par de fortes mesures d'économies à commencer par l'acceptation de ne plus se verser de salaire en attendant... Les PME sont quant à elles déjà entrées en zone de turbulence. Chaque jour, une société de plus de50 salariés tombait en défaillance cette année. La croissance 2020 est attendue au mieux stable et plus certainement en retrait par rapport à 2019. Dans ces conditions, on peut difficilement prévoir de descendre sous le seuil des 52000 procédures collectives





l'année prochaine. »